



Fiche de Données de Sécurité

MOL-O 410

1. Identification

Nom du produit	MOL-O 410
Code du produit	MOLO 410
Autres moyens d'identification	Graisse au Moly
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Graisse au Moly pour chaines ouvertes
Fabricant	PRODUITS ADD-LUB 1013 DES TILLEULS MARIEVILLE, Québec Canada J3M 1S4 Tél. (450) 460-0568 Télec.(450) 708-0636 courriel addlub@hotmail.com http://add-lub.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec : 613-996-6666 Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange	67/548 / CEE ou 1999/45 / CE Caractéristiques de danger Phrase (s) R Non classé comme dangereux selon les critères CE
2.2 Éléments d'étiquetage	Étiquetage conformément à la directive 1999/45 / CE Symboles CE: Aucun symbole de danger requis Classification CE: Non classé comme dangereux selon les critères CE Phrases de risque CE: Non classé Phrases de sécurité CE: Non classé
2.3 Autres dangers	
Risques pour la santé :	Ne devrait pas être dangereux pour la santé lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales
Conditions :	Le nettoyage peut obstruer les pores de la peau, entraînant des troubles comme l'acné de l'huile / folliculite. Contact prolongé ou répété avec la peau sans traitement approprié Injection haute pression sous la peau peut provoquer des lésions graves, notamment une nécrose locale. Utilisé l'huile peut contenir des impuretés nocives
Risques pour la sécurité :	N'est pas classé comme inflammable, mais brûlera.
Risques pour l'environnement :	Non classé comme dangereux pour l'environnement.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Nom du matériau :	Non applicable
-------------------	----------------

3.2 Mélanges

Description du mélange :	Mélange d'esters synthétiques et d'additifs
--------------------------	---

Informations complémentaires :	Ce mélange ne contient aucun enregistrement REACH les substances qui sont considérées comme un PBT ou un vPvB
--------------------------------	---

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales :	Ne devrait pas être dangereux pour la santé s'il est utilisé dans des conditions normales
--------------------------	---

Inhalation :	Aucun traitement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin
--------------	---

Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer la zone exposée avec de l'eau et ensuite en lavant avec du savon si disponible. Si une irritation persiste, consulter un médecin.
------------------------	--

Lorsque vous utilisez des équipement a haute pression, l'injection du produit sous la peau peut se produire. Si des blessures se produit par la haute pression, la victime doit être amené immédiatement à l'hôpital. N'attendez pas que les symptômes se développe. Obtenir des soins médicaux même en l'absence de blessures apparentes.

Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à grande eau. Si une irritation persiste, consulter un médecin
-------------------------	--

Ingestion :	En général, aucun traitement n'est nécessaire à moins que de grandes quantités soient avalés, cependant, obtenir un avis médical.
-------------	---

Autoprotection du premier aidant :	Lorsque vous administrez les premiers secours, assurez-vous de porter l'équipement de protection individuelle approprié selon l'incident, blessure et environnement
------------------------------------	---

4.2 Symptômes plus importants et effets à la fois aiguë et retardée

La nécrose locale est évidente du a la douleur tardive quelques heures après l'injection.

Acné du pétrole / folliculite des signes et symptômes peuvent inclure la formation de pustules noires et taches sur la peau des zones exposées.

L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et / ou la diarrhée

4.3 Indication de tout médical immédiat attention et spécial traitement nécessaire

Notes au médecin : Traiter symptomatiquement.

Injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide Intervention et éventuellement traitement par des stéroïdes, afin de minimiser dommages et perte de fonction.

Parce que les blessures d'entrée sont petites et ne reflètent pas la gravité des dommages sous-cutanée, une exploration chirurgicale est nécessaire afin de déterminer l'étendue des dommages.

Évités les anesthésie local ou compresse chauds car elles peuvent contribuer au gonflement, au vasospasme et à l'ischémie. Une rapide décompression chirurgicale, débridement et évacuation des matières étrangères doivent être effectuées sous anesthésie, et une large exploration est essentielle

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Dégagez la zone de feu de tout personnel autre que les secouristes

5.1 Moyens d'extinction Extinction inappropriée Médias :	Mousse, eau pulvérisée ou brouillard. Poudre chimique sèche, le dioxyde carbone, sable ou terre petits incendies seulement. N'utilisez pas de jet d'eau.
5.2 Risques spéciaux découlant de la substance ou mélange	Les produits dangereux combustible peuvent inclure : Un mélange complexe en suspension dans l'air de particules solides et liquides et gaz (fumée). Le monoxyde de carbone peut se développer si la combustion est incomplète. Des composés non identifiés Organiques et inorganiques.
5.3 Conseils aux pompiers	Équipement de protection adéquat, notamment des gants résistant aux produits chimiques doivent être portés; combinaison résistant aux produits chimiques est indiqué si un contact important avec le produit déversé est attendu, un appareil respiratoire doit être porté à l'approche d'un feu dans un espace confiné. Choisissez des vêtements de pompier approuvés pour Normes pertinentes (par exemple, Europe: EN469).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Éviter tout contact avec du matériel renversé ou libéré. Pour des conseils sur le choix de la protection personnelle voir le chapitre 8, de cette fiche de données de sécurité. Observez les directives locales et réglementation internationale

6.1 Précautions personnelles, Équipement de protection et Procédures d'urgence	
6.1.1 Pour les non-secouristes :	Éviter le contact avec la peau et les yeux
6.1.2 Pour les secouristes :	Évitez le contact avec la peau et les yeux.
6.2 Précautions Environnementales	Utiliser un confinement approprié pour éviter les risques de contamination environnementales. Empêcher de se répandre ou de pénétrer dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou tout autre moyen approprié.
6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage.	Surfaces glissante lorsque déversé. Évitez les accidents, nettoyez immédiatement. Empêcher la propagation en faisant des digues avec du sable, de la terre ou autre matériel de confinement. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Absorber les résidus avec un absorbant tel que l'argile, sable ou tout autre matériau approprié et en disposer correctement. Conseil supplémentaire: les autorités locales doivent être informées des débordements importants qui ne peuvent être contenu.
6.4 Référence à d'autres sections	Pour des conseils sur le choix de l'équipement de protection individuelle voir le chapitre 8 de cette fiche de données de sécurité. Guide pour récupérer la matière déversée, voir le chapitre 13 de cette fiche des données de sécurité

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions générales :	Utiliser une ventilation locale par aspiration en cas de risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Utilisez les informations contenues dans ces données fiche d'information pour l'évaluation des risques liés aux circonstances locales aider à déterminer les contrôles appropriés pour une manipulation et un stockage sûrs et l'élimination de ce matériel
7.1 Précautions relatives à la sécurité de manutention.	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter d'inhaler vapeurs et / ou brouillards. Lors de la manipulation du produit dans des barils, les chaussures de sécurité doivent être portées ainsi que l'équipement de manutention approprié doit être utilisé. Éliminer correctement les chiffons contaminés ou produits de nettoyage afin de prévenir les incendies Garder le contenant bien fermé et dans un endroit frais et bien ventilé. Utiliser des contenants dûment étiquetés et hermétiquement fermés.
7.2 Conditions de sécurité de stockage, Incluant toutes incompatibilités Matériaux recommandés : Matériaux inappropriés :	Stocker à température ambiante. Reportez-vous à la section 15 pour toute législation spécifique supplémentaire couvrant l'emballage et le stockage de ce produit. Pour les contenants ou les doublures de contenants, utilisez de l'acier doux ou du polyéthylène de haute densité. PVC
7.3 Utilisation (s) finale (s) particulière (s) Informations complémentaires :	Veuillez-vous reporter au chapitre 16 et / ou aux annexes pour les usages enregistrées utiliser sous REACH Les contenants en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des hautes températures en raison du risque de distorsion possible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Si la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) est indiquée, elle est fourni à titre indicatif seulement.

8.1 Paramètres de contrôle

	Limites d'exposition professionnelle
Indice d'exposition biologique (BEI)	Aucune limite biologique attribuée
Informations relatives à la PNEC :	Données non disponibles
Méthodes de surveillance :	Surveillance de la concentration de substances dans la zone de travail respiratoire ou sur le lieu de travail en général peut être tenue de confirmer la conformité avec une LEP et les contrôles adéquats de l'exposition. Pour certaines substances, la surveillance biologique peut également être appropriée. Méthodes de mesure d'exposition validées doivent être appliquées par une personne compétente et des échantillons analysés par un laboratoire accrédité. Exemples de sources des méthodes de mesure de l'exposition recommandées sont données ci-dessous ou contactez le fournisseur.. .

Protection des mains :	En cas de contact du produit avec les mains, l'utilisation de gants homologués selon les normes applicables (par exemple, Europe: EN374, US: F739) fabriqués à partir des matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, par exemple fréquence et durée du contact chimique, résistance du matériau des gants, dextérité. Toujours demander conseil des fournisseurs de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. Hygiène personnelle est un élément clé pour le soin efficace des mains. Les gants ne doivent être portés que sur des mains propres. Après usage des gants, les mains doivent être lavées et soigneusement séchées et l'application d'un hydratant non parfumé est recommandée. Pour un contact continu, nous recommandons des gants avec temps de rupture supérieur à 240 minutes avec préférence pendant plus de 480 minutes lorsque des gants appropriés peuvent être identifiés. Pour une protection à court terme/anti-éclaboussures, nous recommandons la même chose, quand des gants appropriés offrant ce niveau de protection n'est pas disponible dans ce cas un temps de rupture inférieur est acceptable tant que l'entretien et les régimes de remplacement sont suivis. L'épaisseur du gant n'est pas un indicateur de la résistance d'un gant à un produit chimique il dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être généralement supérieure à 0,35 mm en fonction de la marque et du modèle de gant.
Protection du corps :	La protection de la peau n'est généralement pas requise au-delà de la norme. Vêtements de travail standard.
Protection respiratoire :	Aucune protection respiratoire n'est habituellement requise dans des conditions normales. Conditions d'utilisation, en conformité avec une bonne pratique d'hygiène industrielle, des précautions doivent être prises pour éviter de respirer de la matières. Si les contrôles techniques ne maintiennent pas un contrôle adéquat des concentrations dans l'air pour protéger la santé des travailleurs, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions. Vérifiez auprès des fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Où les respirateurs à filtre à air sont appropriés, choisissez un combinaison de masque et filtre. Sélectionnez un filtre adapté à gaz et vapeurs particulières / organiques combinés [Type A / Type P point d'ébullition > 65 ° C] répondant aux normes EN14387 et EN143
Risques thermiques :	Non applicable

Contrôle de l'exposition environnementale Mesures de contrôle d'exposition environnementale	Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de législation pertinente en matière de protection de l'environnement. Éviter la contamination de l'environnement en suivant les conseils donnés dans Chapitre 6. Si nécessaire, empêchez les matières non dissoutes d'être déversé dans les eaux usées. Les eaux usées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant le rejet dans les eaux de surface. Directives locales sur les limites d'émission de substances volatiles doivent être respectées refoulement d'air d'échappement contenant des vapeurs.
--	--

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés essentielles physiques et chimiques

Apparence : Odeur : Seuil olfactif : Point d'ébullition initial et Plage d'ébullition : Point d'écoulement : Point d'éclair : Inflammabilité supérieure / inférieure ou limites 'explosion : Température d'auto-inflammation : Pression de vapeur: Densité relative: Densité: Hydro solubilité: Solubilité dans d'autres solvants : n-octanol / partition eau coefficient (log Pow) : Viscosité dynamique : Viscosité cinématique : Densité de vapeur (air = 1) : Taux d'évaporation (nBuAc = 1) : Décomposition Température : Inflammabilité : Propriétés comburantes : Propriétés explosives :	Incolore. Liquide à la température ambiante Léger hydrocarbure Données non disponibles; pH: non applicable > 280 ° C / 536 ° F valeur (s) estimée (s) Typique -42 ° C / -44 ° F Typique 322 ° C / 612 ° F (COC) Typique 1 - 10% (V) > 320 ° C / 608 ° F <0,5 Pa à 20 ° C / 68 ° F (valeur estimée) typique 0,921 à 15 ° C / 59 ° F typique 921 kg / m3 à 15 ° C / 59 ° F Négligeable Données non disponibles > 6 (basé sur des informations sur des produits similaires) Données non disponibles Typique 47,2 mm2 / s à 40 ° C / 104 ° F > 1 (valeur estimée) Données non disponibles Données non disponibles Données non disponibles Données non disponibles Non classé
9.2 Autres informations Conductivité électrique : Autres informations : Composé organique volatil :	Ce matériau ne devrait pas être un accumulateur statique Pas un COV 0%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Le produit ne pose aucun autre risque de réactivité dans à ceux énumérés dans le sous-paragraphe suivant
10.2 Stabilité chimique	Aucune réaction dangereuse n'est prévue lors de la manipulation et du stockage selon les dispositions
10.3 Possibilité de Réactions dangereuses	Réagit avec les agents oxydants forts
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière directe du soleil.
10.5 Incompatible Matériaux	Agents oxydants forts
10.6 dangereux Produits de décomposition	Les produits de décomposition dangereux ne devraient pas se former pendant le stockage normal

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Base d'évaluation :	Les informations fournies sont basées sur les données des composants et la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les données présentées sont représentatives du produit dans son ensemble, plutôt que pour un composants individuels.
Toxicité orale aiguë :	Estimé faiblement toxique: DL50> 5000 mg / kg, Rat
Toxicité cutanée aiguë :	Estimé peu toxique: DL50> 5000 mg / kg, Lapin
Toxicité aiguë par inhalation :	N'est pas considéré comme présentant un risque d'inhalation dans des conditions normales. Conditions d'utilisation
Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Peut être légèrement irritant. Peau prolongée ou répétée le contact sans nettoyage adéquat peut obstruer les pores de la peau entraînant des désordres tels que l'acné huileuse / la folliculite
Oeil sérieux dommages / Irritation :	Devrait être légèrement irritant
Irritation respiratoire :	L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation
Respiratoire ou peau sensibilisation :	Pour la sensibilisation respiratoire et cutanée: Ne devrait pas être un sensibilisateur
Risque d'aspiration :	N'est pas considéré comme un risque d'aspiration
Mutagénicité sur les cellules germinales :	N'est pas considéré comme un risque mutagène
Cancérogénicité :	Ne devrait pas être cancérogène
Reproductif et Toxicité pour le développement :	Ne devrait pas être un danger
Résumé sur l'évaluation des propriétés de la CMR Cancérogénicité :	Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans catégories 1A/1B
Mutagénicité :	Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans catégories 1A / 1B
Toxicité pour la reproduction (la fertilité) :	Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans catégories 1A / 1B
Organe cible spécifique toxicité- exposition unique :	Ne devrait pas être un danger
Organe cible spécifique toxicité – répété exposition :	Ne devrait pas être un danger

Informations complémentaires :	Les huiles usées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépendra de l'utilisation et peut présenter des risques pour la santé et l'environnement à l'élimination. TOUTE l'huile utilisée doit être manipulée avec prudence et en évitant le plus possible le contact avec la peau. Injection a haute pression du produit dans la peau peut entraîner des lésions locales (nécroses) si le produit n'est pas retiré chirurgicalement. Classifications par d'autres autorités en vertu de réglementations différentes des cadres peuvent exister.
--------------------------------	--

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'évaluation :	Les informations fournies sont basées sur les données du produit. Une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits similaires. Sauf si c'est contre indiqué. Les données présentées sont représentatives du produit dans son ensemble plutôt que pour un ou plusieurs composants individuels
12.1 Toxicité	
Toxicité aiguë :	Faiblement soluble. Peut causer un encrassement physique des organismes aquatiques organismes. Pratiquement non toxique: LL / EL / IL50> 100 mg / l (aux organismes aquatiques) LL / EL50 exprimés en quantité nominale de produit nécessaire pour préparer l'extrait de test aqueux
12.2 Persistance et dégradabilité	Biodégradable
12.3 Potentiel bioaccumulable	Ne devrait pas bioaccumuler de manière significative
12.4 Mobilité dans le sol	Liquide dans la plupart des conditions environnementales. S'il pénètre dans le sol, il sera adsorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile. Flotte sur eau.
12.5 Résultat de PBT et vPvB évaluées	Ce mélange ne contient aucun enregistrement REACH Substances d'évaluation comme étant un PBT ou un vPvB
12.6 Autres effets indésirables	Le produit est un mélange de composants non volatils, qui ne sont pas ou ne devraient pas être rejeté dans l'air en quantités importantes. Pas de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, photochimique, potentiel de création d'ozone ou potentiel de réchauffement planétaire

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des matériaux :	Récupérer ou recycler si possible. C'est la responsabilité du générateur de déchets pour déterminer la toxicité et propriétés physique des matériaux générés pour déterminer la bonne classification des déchets et méthodes d'élimination conformes aux règlements applicables. Ne pas jeter dans l'environnement, dans drains ou dans les cours d'eau
Élimination des contenants :	Éliminer conformément à la réglementation en vigueur, de préférence dans un collecteur ou un entrepreneur reconnu. La compétence du collecteur ou un entrepreneur doit être établi à l'avance
Législation locale :	L'élimination doit être conforme aux réglementations régionales, lois et réglementations nationales et locales. Code de l'UE sur l'élimination des déchets: 13 01 12 facilement huiles hydrauliques biodégradables. La classification des déchets est toujours la responsabilité de l'utilisateur

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR / RID) : ADR	Ce produit n'est pas classé dangereux pour ce mode de transport. Donc, 14.1 UN Numéro, 14.2 Nom d'expédition ONU, 14.3 Classe (s) de danger pour le transport, 14.4 Groupe d'emballage, 14.5 Dangers pour l'environnement, 14.6 Ne pas appliquer les précautions particulières à prendre par l'utilisateur
DÉBARRASSER :	Ce produit n'est pas classé dangereux pour ce mode de transport. Donc, 14.1 UN Numéro, 14.2 Nom d'expédition ONU, 14.3 Classe (s) de danger pour le transport, 14.4 Groupe d'emballage, 14.5 Dangers pour l'environnement, 14.6 Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.
Transport fluvial (ADN) :	Ce produit n'est pas classé dangereux pour ce mode de transport. Donc 14.1 UN Numéro, 14.2 Nom d'expédition ONU, 14.3 Classe (s) de danger pour le transport, 14.4 Groupe d'emballage, 14.5 Dangers pour l'environnement, 14.6 Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.
Transport maritime (code IMDG) :	Ce produit n'est pas classé dangereux pour ce mode de transport. Donc 14.1 UN Numéro, 14.2 Nom d'expédition ONU, 14.3 Classe (s) de danger pour le transport, 14.4 Groupe d'emballage, 14.5 Dangers pour l'environnement, 14.6 Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport aérien (IATA) :	Ce produit n'est pas classé dangereux pour ce mode de transport. Donc, 14.1 UN Numéro, 14.2 Nom d'expédition ONU, 14.3 Classe (s) de danger pour le transport, 14.4 Groupe d'emballage, 14.5 Dangers pour l'environnement, 14.6 Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Catégorie de pollution : Type de navire : Nom du produit : Précaution spéciale : Informations complémentaires :	Non applicable Non applicable. Non applicable Non applicable Les règles de l'Annexe 1 de MARPOL s'appliquent aux envois en vrac par voie maritime.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations peuvent s'appliquer à ce matériel

15.1 Réglementation / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au produit mélange

Autres informations réglementaires
Autorisations et / ou restrictions d'utilisation :

Le produit n'est pas soumis à autorisation sous REACH

Restrictions recommandé d'utilisation
(Contre-indication)

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées dans la section 1, sans demander au préalable l'avis du fournisseur

État de l'inventaire des produits chimiques

EINECS :

Tous les composants énumérés ou polymère exempté

TSCA :

Tous les composants énumérés

15.2 Evaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée à ce sujet. substance / mélange par le fournisseur

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires

Aucune annexe de scénario d'exposition n'est jointe à ces données de sécurité. Car il s'agit d'un mélange non classé ne contenant aucune substance de produit dangereux

Autres informations

Abréviations et acronymes

Toxicité aiguë	=	Toxicité aiguë
Aspic. Tox.	=	Danger d'aspiration
Aquatic Acute	=	Risques aigus pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	=	Danger pour le milieu aquatique - Danger à long terme
Eye Dam.	=	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Flam. Liq.	=	Liquides inflammables
Skin Corr.	=	Corrosion cutanée / irritation cutanée
Skin Sens.	=	Sensibilisant cutané
STOT SE	=	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STOT RE	=	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document peut être consulté dans la littérature de référence (exemple : dictionnaires scientifiques et / ou des sites Web)

ACGIH	=	Conférence américaine des industriels gouvernementaux Hygiénistes
ADR	=	Accord européen concernant le transport international Transport de marchandises dangereuses par route
AICS	=	Inventaire australien des substances chimiques
ASTM	=	Société américaine pour les essais et les matériaux
BEL	=	Limites d'exposition biologique
BTEX	=	Benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes
CAS	=	Chemical Abstracts Service
CEFIC	=	Conseil européen de l'industrie chimique
CLP	=	Classification Emballage et Étiquetage
COC	=	Cleveland Open-Cup
DIN	=	Deutsches Institut für Normung
DMEL	=	Niveau d'effet minimal dérivé
DNEL	=	Niveau dérivé sans effet
LIS	=	Liste intérieure canadienne des substances
CE	=	Commission européenne
CE50	=	Concentration efficace cinquante
ECETOC	=	Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie de produits chimiques
ECHA	=	Agence européenne des produits chimiques
EINECS	=	Inventaire européen des systèmes commerciaux existants substances chimiques
EL50	=	Chargement effectif cinquante
ENCS	=	Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon Inventaire
CEE	=	Code européen des déchets
SGH	=	Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CIRC	=	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	=	Association du transport aérien international
IC50	=	Concentration inhibitrice cinquante
IL50	=	Niveau Inhibiteur cinquante
IMDG	=	Marchandises dangereuses maritimes internationales
INV	=	Inventaire des produits chimiques chinois
IP346	=	Méthode d'essai N ° 346 de l'Institut du Pétrole pour la détermination des aromatiques polycycliques extractibles au DMSO
KECI	=	Inventaire des produits chimiques existants en Corée
CL50	=	Concentration létale cinquante
DL50	=	Dose létale à cinquante pour cent.
LL / EL / IL	=	Chargement mortel / Chargement effectif / Chargement inhibiteur
LL50	=	Chargement létal cinquante
MARPOL	=	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

CSEO / CSEO	=	Concentration sans effet observé / Non Niveau d'effet observé
OE_HP	=	Exposition professionnelle - Volume de production élevé
PBT	=	Persistant, bioaccumulable et toxique
PICCS	=	Inventaire philippin des produits chimiques et des produits chimiques des substances
PNEC	=	Concentration prévue sans effet
REACH	=	Évaluation de l'enregistrement et autorisation de produits chimiques
RID	=	Règlement relatif au transport international de marchandises; Marchandises dangereuses par chemin de fer
SKIN_DES	=	Désignation de la peau
STEL	=	Limite d'exposition à court terme
TRA	=	Évaluation du risque ciblée
TSCA	=	US Toxic Substances Control Act
TWA	=	Moyenne pondérée dans le temps
vPvB	=	Très persistant et très bioaccumulable
Distribution de la FDS	Les informations contenues dans ce document doivent être mises à la disposition de tous ceux qui doivent manipuler ce produit	
Numéro de version de la FDS	1.5	
Date d'effet de la FDS	10 Mars.2019	
Révisions de la FDS	Une barre verticale () dans la marge de gauche indique un amendement de la version précédente	
Règlement SDS	Règlement 1907/2006 / CE tel que modifié par le règlement (UE) 453/2010	
Clause de non-responsabilité	Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à d'écrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'exigences environnementales. Cela exclut toutes interprétations et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit	
Date de révision : 10 Mars 2019		
Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ADDLUB LTEE, ni aucune de ses sociétés, ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.		